

Règlement du Centre IMPRO

Période:

Un abonnement se paye pour une période comprise entre 11 Septembre 2023 (début des cours)et le 14 Juin 2024 (Fin des cours)

Tenue :

Une tenue de sport sera la plus adaptée.
Merci de prévoir des baskets pour l'intérieur.

Payement des cours

Un abonnement se paye en 3 mensualités maximum pendant les 3 premiers mois qui suivent l'inscription.

(Exemple : Pour 1 élève s'inscrivant en septembre les paiements se feront septembre, Octobre et Novembre)

Si besoin une demande spéciale de facilité de payement peut être faite par téléphone ou mail.

Vous recevrez vos factures en une seule fois par email.

L'échelonnement de payement ne signifie en aucun cas que l'élève peut cesser les versements en cours d'année. L'élève (ou son représentant légal) s'engage à régler la totalité de l'écolage même si l'élève n'est plus en mesure de suivre les cours pour des raisons personnelles.

Sauf les cas de déménagement ou d'arrêt maladie permettent l'arrêt des payements.

Vacances et jours fériés:

Pendant les vacances scolaires et jour fériés officiel les cours n'ont pas lieu.

Photos et vidéo

Des photos et vidéos peuvent être prises pendant certain cours ou lors du spectacle de fin d'année. Merci de nous informer si vous désirez que votre enfant ou vous-même n'y figure pas.

Spectacle:

Chaque fin d'année scolaire le Centre IMPRO organise son spectacle de fin d'année.